



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27/03/2023

Attribution de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national » à la Maison des Arts du Léman

Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, attribue l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national » avec mention « art en territoire » à la Maison des Arts du Léman de Thonon-les-Bains, Evian et Publier en Haute-Savoie (Auvergne-Rhône-Alpes).

L'attribution de cette appellation vient reconnaître la qualité du programme d'actions mis en œuvre par la Maison des Arts du Léman en matière de soutien aux artistes, pour la création, la diffusion de leurs œuvres mais aussi l'organisation de leur présence régulière sur le territoire du Chablais.

L'appellation souligne la qualité de la diffusion et des actions culturelles déployées dans les communes rurales du Chablais et la forte attention apportée à la diversité culturelle et à l'accès de tous et toutes à l'art et à la culture.

Liée au projet de son directeur, M. Thierry MACIA, cette appellation est attribuée à la Maison des Arts du Léman pour une durée de quatre ans, sur la période 2024-2027.

Le programme des scènes conventionnées d'intérêt national participe de la politique de l'État pour le soutien à la création artistique. Il joue un rôle essentiel pour l'accompagnement et la présence des artistes, la diffusion de leurs œuvres dans les réseaux nationaux contribuant ainsi à la richesse et à la diversité artistique et culturelle des territoires.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr